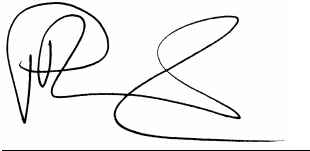


APPROBATION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement considère que certaines de ses activités peuvent avoir un impact sur l'environnement. Il s'engage donc à mettre en œuvre et à maintenir un cadre de gestion environnementale pour considérer les aspects environnementaux de ses activités afin de réduire leurs impacts.

L'engagement de tout le personnel à réduire les impacts environnementaux du Bureau et le développement d'une gestion environnementale au quotidien dans l'organisation sont des facteurs de succès à long terme. L'implantation du Cadre de gestion environnementale est ainsi l'occasion de s'ouvrir à la réflexion, aux échanges et à la concertation sur nos activités et nos pratiques de gestion. Le Cadre introduit de nouvelles lignes de conduite qui permettent de favoriser la responsabilisation et l'engagement du personnel pour une utilisation efficiente des ressources.

Le président,



Pierre Renaud

Le 1^{er} avril 2010

INTRODUCTION

L'établissement d'un cadre de gestion environnementale est prévu dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette action répond à l'une des trois orientations prioritaires de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, soit « Produire et consommer de façon responsable », et vise à mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

Un cadre de gestion environnementale est une démarche permettant à une organisation d'évaluer les aspects et les impacts environnementaux significatifs associés aux activités nécessaires à la réalisation de sa mission. L'objectif est d'utiliser le plus efficacement possible les ressources énergétiques et matérielles mises à sa disposition afin de réduire les impacts environnementaux de même que les coûts reliés à ses activités. Dans cette logique, le BAPE souhaite mettre en application son cadre en lui associant un certain nombre d'interventions qui définiront son plan de gestion environnementale (voir l'annexe).

PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL

Activités de l'organisation

Un portrait des activités du BAPE ayant un impact sur l'environnement a été dressé par le Comité de développement durable de l'organisation. Le Comité s'est basé sur la documentation organisationnelle, l'information disponible contenue dans la planification stratégique ainsi que sur l'expérience du personnel.

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. Pour réaliser cette mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ainsi, le nombre et le type de mandats qui lui sont confiés de même que la localisation des projets qui font l'objet d'un mandat sont les principaux facteurs qui ont une influence sur l'intensité des impacts environnementaux générés par ses activités.

Le Comité de développement durable a déterminé cinq types d'activités qui sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux :

- l'approvisionnement et la consommation de biens et services ;
- l'aménagement et l'utilisation des locaux ;
- la production et la diffusion de documents imprimés ;
- les déplacements professionnels ;
- les déplacements personnels liés au travail.

Aspects environnementaux

Les aspects environnementaux sont les éléments des activités d'une organisation qui peuvent avoir une influence sur l'environnement. Ils constituent en quelque sorte la source des impacts potentiels ou connus. Les aspects environnementaux liés aux activités du BAPE sont les suivants :

- la consommation d'énergie et de ressources ;
- la génération de matières résiduelles ;
- l'émission de polluants dans l'environnement ;
- l'occupation de l'espace.

Impacts environnementaux

Les impacts environnementaux associés aux aspects ciblés sont présentés dans cette section afin de mieux en saisir l'importance. Ces impacts correspondent à toute modification de l'environnement résultant des activités, produits ou services d'une organisation.

Les impacts des activités du BAPE peuvent être variés selon la nature et la quantité des biens et services consommés ainsi que leurs sources d'approvisionnement. Il est toutefois difficile de mesurer ces impacts sans réaliser une analyse détaillée de leur cycle de vie. Néanmoins, il a été déterminé que les principaux impacts sont l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, la contribution aux changements climatiques, la pollution de l'eau, de l'air et du sol ainsi que l'augmentation du volume de matières résiduelles à traiter.

Tel que mentionné précédemment, la particularité des activités du BAPE fait en sorte que l'intensité des impacts peut fluctuer d'une année sur l'autre. En conséquence, la mesure des interventions visant à les minimiser devra s'appuyer autant sur des cibles d'intensité que des cibles absolues.

ENGAGEMENTS ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Dans ses efforts pour rendre l'administration publique et le Québec plus écoresponsables, le gouvernement du Québec a adopté plusieurs lois et règlements et pris des engagements afin de mobiliser la société québécoise vers l'atteinte d'objectifs environnementaux jugés prioritaires. Dans son Cadre de gestion environnementale, le BAPE les a pris en considération afin de formuler les siens.

Principaux engagements environnementaux du gouvernement du Québec

Engagements	Objectifs
Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013	– Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.
Politique pour un gouvernement écoresponsable	– Introduire la notion du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsable. – Intégrer la règle des 3RVE, qui consiste à réduire, à réemployer, à recycler, à valoriser et à éliminer, dans les décisions courantes de l'administration publique.
Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008	– Récupération : 95 % des métaux et du verre. 70 % des plastiques et des fibres. 60 % de la matière putrescible.
Stratégie énergétique du Québec 2006-2015	– Réduire de 12 % la consommation d'énergie dans les bâtiments.
Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012	– Réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics.
Politique québécoise du transport collectif 2006-2012	– Augmenter l'utilisation du transport en commun de 8 % d'ici 2012.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS

Aucun exercice formel de cotation n'a été réalisé par le Comité de développement durable pour déterminer les aspects environnementaux significatifs à retenir dans la gestion environnementale que s'est imposée le BAPE. Ce choix s'explique par la volonté qu'a l'organisme, au regard de sa petite taille, de couvrir la totalité des aspects environnementaux définis dans son Plan de gestion environnementale.

OBJECTIFS

Afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, le BAPE s'est donné les objectifs suivants :

- favoriser l'approvisionnement, la consommation et les pratiques responsables tant au bureau qu'au cours de l'exécution de ses mandats ;
- utiliser l'énergie de façon rationnelle ;
- consommer et utiliser les technologies de l'information en tenant compte de critères environnementaux ;
- gérer ses matières résiduelles de façon exemplaire ;
- produire et gérer la documentation de façon efficiente et plus respectueuse de l'environnement ;
- Optimiser l'utilisation des moyens de transport.

MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Le Comité de développement durable du BAPE est responsable de l'élaboration du Cadre de gestion environnementale et du Plan de gestion environnementale ainsi que de leur révision. Ces deux documents sont soumis à l'approbation du président du BAPE.

Le Cadre doit être révisé à tous les trois ans. Toutefois, le BAPE peut y apporter des modifications à tout moment s'il le juge nécessaire.

ANNEXE

Plan de gestion environnementale 2011-2012

INTRODUCTION

Ce deuxième Plan de gestion environnementale vise à réduire les impacts environnementaux des activités du BAPE, notamment par une consommation responsable des ressources. Ce document découle du Cadre de gestion environnementale 2010-2013 de l'organisme.

Le choix des interventions avancées dans ce plan a été justifié par les aspects environnementaux en jeu, l'importance de la contribution des activités du BAPE à ces aspects, la possibilité d'obtenir des gains mesurables, leur coût net ainsi que par la visibilité et la facilité de communiquer les résultats. Le Plan comprend huit objectifs et seize interventions. Pour chaque intervention, il propose des indicateurs ainsi que des cibles de résultats et prévoit la périodicité, identifie les responsables et donne les échéances des interventions proposées.

Les interventions seront effectuées par les différents services du BAPE ainsi que par le Comité de développement durable. Tel que le prévoit le Cadre de gestion environnementale, la mise à jour du Plan sera annuelle et l'état d'avancement des différentes interventions fera l'objet d'un dépôt au Comité de coordination en vue d'adapter et de préciser, si nécessaire, la planification ultérieure.

Le succès de la gestion environnementale au BAPE repose non seulement sur des décisions de nature technique telles que les acquisitions de biens et services et la gestion des matières résiduelles, mais également sur la participation du personnel dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

ACTIVITÉS	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX
Approvisionnement et consommation de biens et services	Consommation d'énergie et de ressources Génération de matières résiduelles Émission de polluants dans l'environnement

OBJECTIF 1**Favoriser l'approvisionnement et la consommation responsables au quotidien.**

<p>Intervention 1</p> <p>Responsable Service du soutien à la gestion</p>	<p>Favoriser les pratiques d'approvisionnement responsable.</p> <p>Indicateur Taux du personnel concerné conscientisé aux pratiques d'approvisionnement responsable.</p> <p>Cible 100 % du personnel concerné.</p> <p>Indicateur Élaboration d'une liste des biens et services dont les impacts de la consommation par le BAPE justifient une veille stratégique.</p> <p>Cible Liste dans laquelle les biens et services consommés seront classés selon l'ampleur de leurs impacts afin de faire des choix éclairés en matière d'approvisionnement responsable.</p>
<p>Intervention 2</p> <p>Responsable Service du soutien à la gestion</p>	<p>Poursuivre l'utilisation des services offerts par la Direction de la gestion et de la disposition des biens du Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition de biens et l'offre d'articles excédentaires.</p> <p>Indicateur Utilisation des services offerts par la Direction de la gestion et de la disposition des biens.</p> <p>Cible Acquisition des biens par la Direction de la gestion et de la disposition des biens lorsque cela apparaît pertinent.</p>
<p>Intervention 3</p> <p>Responsable Service du soutien à la gestion</p>	<p>Favoriser la réutilisation en créant un inventaire et un lieu d'entreposage pour les biens non utilisés.</p> <p>Indicateur Élaboration d'un inventaire des surplus internes.</p> <p>Cible Inventaire réalisé.</p> <p>Indicateur Aménagement d'un lieu d'entreposage pour les surplus internes.</p> <p>Cible Lieu d'entreposage aménagé.</p>

<p>Intervention 4</p> <p>Responsable Service de la coordination</p> <p>Collaboration Comité de développement durable</p> <p>Équipe de coordination</p>	<p>Favoriser la sélection de lieux d'hébergement écoresponsable.</p> <p>Indicateur Élaboration d'un rappel dans l'aide-mémoire de la coordination pour la recherche d'hébergement écoresponsable.</p> <p>Cible Intégration d'un rappel dans l'aide-mémoire de la coordination pour la recherche d'hébergement écoresponsable.</p> <p>Indicateur Taux du personnel concerné sensibilisé aux outils existants.</p> <p>Cible 100 % du personnel concerné.</p>
---	---

ACTIVITÉS	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX
Approvisionnement et consommation de biens et services	Consommation d'énergie et de ressources

OBJECTIF 2

Acquérir et utiliser les technologies de l'information (TI) en tenant compte de critères environnementaux.

<p>Intervention 1</p> <p>Responsable Service du soutien à la gestion</p>	<p>Posséder du matériel électronique moins dommageable pour l'environnement.</p> <p>Indicateur Taux de nouveaux micro-ordinateurs correspondant aux critères EPEAT (<i>Electronic Product Environmental Assessment Tool</i>).</p> <p>Cible 90 % des nouveaux micro-ordinateurs.</p> <p>Indicateur Taux de nouvelles imprimantes respectant les critères obligatoires du Centre de services partagés du Québec.</p> <p>Cible 100 % des nouvelles imprimantes.</p>
<p>Intervention 2</p> <p>Responsable Service du soutien à la gestion</p>	<p>Rendre disponible et encourager l'utilisation de la visioconférence en mandat et hors mandat.</p> <p>Indicateur Nombre d'interventions de sensibilisation, de formation et d'assistance auprès du personnel concerné.</p> <p>Cible Quatre interventions auprès du personnel concerné.</p>

ACTIVITÉS	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX
Approvisionnement et consommation de biens et services Aménagement et utilisation des locaux	Consommation d'énergie et de ressources Génération de matières résiduelles Émission de polluants dans l'environnement

OBJECTIF 3**Poursuivre les efforts déployés dans la gestion responsable des séances publiques.**

<p>Intervention 1</p> <p>Responsable Équipe de la coordination</p> <p>Collaboration Service des communications et des ressources documentaires Comité de développement durable</p>	<p>Viser à ce que chaque séance publique respecte les principes de gestion responsable d'événements.</p> <p>Indicateur Détermination des principes de gestion responsable des événements tenus par le BAPE.</p> <p>Cible Adoption des principes de gestion responsable.</p>
---	--

ACTIVITÉS	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX
Approvisionnement et consommation de biens et services Production et diffusion de documents imprimés	Consommation d'énergie et de ressources Génération de matières résiduelles

OBJECTIF 4**Produire et gérer la documentation imprimée et électronique de façon efficiente et plus respectueuse de l'environnement.**

<p>Intervention 1</p> <p>Responsable Service des communications et des ressources documentaires</p>	<p>Optimiser les pratiques d'édition des publications du BAPE.</p> <p>Indicateur Taux du personnel concerné formé à la ligne directrice en matière d'édition de document.</p> <p>Cible 100 % du personnel concerné.</p> <p>Indicateur Respect des exigences de la ligne directrice en matière d'édition de document.</p> <p>Cible 100 % des publications éditées selon la ligne directrice.</p>
<p>Intervention 2</p> <p>Responsables Présidents des commissions</p>	<p>Poursuivre les efforts de réduction de la consommation de papier.</p> <p>Indicateur Instaurer un projet pilote visant à réduire les copies imprimées des documents déposés (DA, DB, DC, DD, DT, DM) dans les centres de consultation temporaires.</p> <p>Cible Diminution de 50 % des copies imprimées des documents déposés dans les centres de consultation temporaires.</p>

<p>Intervention 3</p> <p>Responsable Service des communications et des ressources documentaires</p>	<p>Améliorer le système de gestion intégrée de la documentation imprimée et électronique.</p> <p>Indicateur Poursuivre l'implantation du système de gestion intégrée de la documentation imprimée et électronique.</p> <p>Cible Application de nouvelles pratiques de gestion documentaire.</p>
---	--

<p>ACTIVITÉS Approvisionnement et consommation de biens et services Aménagement et utilisation des locaux Production et diffusion de documents imprimés</p>	<p>ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX Génération de matières résiduelles</p>
--	---

OBJECTIF 5

Gérer ses matières résiduelles de façon exemplaire.

<p>Intervention 1</p> <p>Responsable Comité de développement durable</p>	<p>Assurer la continuité des initiatives prises à l'égard de la récupération des matières résiduelles.</p> <p>Indicateur Nombre de mesures de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel.</p> <p>Cible Trois mesures de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel.</p> <p>Indicateur Reconnaissance des efforts du BAPE par le programme ICI ON RECYCLE !</p> <p>Cible Obtention de l'attestation de reconnaissance du niveau 2 du programme ICI ON RECYCLE !</p>
--	---

<p>ACTIVITÉS Aménagement et utilisation des locaux</p>	<p>ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX Consommation d'énergie et de ressources</p>
---	--

OBJECTIF 6

Utiliser l'énergie de façon rationnelle.

<p>Intervention 1</p> <p>Responsable Comité de développement durable</p>	<p>Réduire l'éclairage dans les locaux du BAPE.</p> <p>Indicateur Réaliser une étude de faisabilité afin d'être plus efficient en matière d'éclairage des locaux du BAPE.</p> <p>Cible Étude de faisabilité réalisée.</p>
<p>Intervention 2</p> <p>Responsable Comité de développement durable</p>	<p>Sensibiliser le personnel aux gestes qui permettent de consommer l'énergie de façon plus efficace.</p> <p>Indicateur Nombre d'interventions de sensibilisation.</p> <p>Cible Deux interventions de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel.</p>

ACTIVITÉS	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX
Aménagement et utilisation des locaux Déplacements professionnels	Consommation d'énergie et de ressources Émission de polluants dans l'environnement Occupation de l'espace

OBJECTIF 7**Faciliter la participation des parties prenantes aux séances publiques tout en en minimisant les impacts sur l'environnement.**

<p>Intervention 1</p> <p>Responsable Service du soutien à la gestion</p> <p>Collaboration Service des communications et des ressources documentaires</p>	<p>Améliorer l'efficacité des technologies de l'information dans les séances publiques du BAPE.</p> <p>Indicateur Nombre de mesures facilitant l'utilisation des technologies de l'information par les parties prenantes lors des séances publiques du BAPE lorsque pertinent.</p> <p>Cible Une mesure facilitant l'utilisation.</p>
---	---

ACTIVITÉS	ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX
Déplacements professionnels Déplacements personnels liés au travail	Consommation d'énergie et de ressources Émission de polluants dans l'environnement

OBJECTIF 8**Optimiser l'utilisation des moyens de transport.**

<p>Intervention 1</p> <p>Responsable Service du soutien à la gestion</p> <p>Collaboration Comité de développement durable</p>	<p>Amener le personnel à modifier ses habitudes de déplacement pour les activités professionnelles afin de réduire la consommation de carburant.</p> <p>Indicateur Élaborer une ligne directrice de location des véhicules automobiles visant l'économie de carburant.</p> <p>Cible Adoption de la ligne directrice.</p>
<p>Intervention 2</p> <p>Responsable Comité de développement durable</p>	<p>Encourager l'utilisation des moyens de transport moins énergivores pour se rendre au travail.</p> <p>Indicateur Entreprendre des démarches pour faire réaliser une étude de faisabilité sur la construction de douches destinées à l'ensemble des employés de l'immeuble Lomer-Gouin</p> <p>Cible Démarches entreprises auprès du gestionnaire de l'immeuble.</p> <p>Indicateur Organiser un atelier d'entretien du vélo destiné à tout le personnel.</p> <p>Cible Atelier réalisé.</p>

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Le document est accessible à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISBN 978-2-550-59572-4 (pdf)

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec 